

Accompagnant éducatif petite enfance**Définition :**

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Qualités requises :

- Polyvalence
- Adaptabilité
- Travail en équipe
- Autonomie
- Sens de l'organisation et méthode
- Disponibilité

Diplômes :**Durée de la formation :**

10 mois pour les formations adultes, 24 mois pour un contrat en alternance

conditions d'accès : pour les contrats en alternance à partir de 16 ans et trouver un maître d'apprentissage, pour les formations adulte à partir de 18 ans

- L'EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant.
- L'EP2 : Exercer son activité en accueil collectif.
- L'EP3 : Exercer son activité en accueil individuel.

Chacun de ces modules correspond à une épreuve professionnelle.

Plus 16 semaines de stage pratique dont 8 en EAJE

obtention du diplôme (épreuves, mémoires...)

Se déroule en trois épreuves

- 1 oral sur l'accompagnement du développement du jeune enfant,
- 1 écrit sur l'exercice de l'activité en accueil collectif
- 1 oral accueil individuel plus épreuves sur le général (français, maths , histoire géo ect 8 en totalité) si pas de diplôme scolaire ,sinon vous en êtes dispensé.

Rémunération :

À titre d'exemple :

Environs 1500 euros brut en début de carrière se référer à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale

Lieux d'exercices :

- Crèche collective /crèche familiale
- École maternelle
- Halte garderie
- Garderie périscolaire
- Garde enfant au domicile de parents ou dans son propre domicile
- Centre de vacances